

INFO FAMILLES – Règlement de fonctionnement Lors d'un séjour à l'Hôpital

LES VISITES

Les horaires sont : 12h00 – 20h00

Dans l'intérêt des patients, il est demandé :

- d'être discret et de limiter le nombre de personnes présentes dans la chambre et dans la salle à manger
- lors des repas pris en salle à manger, un seul accompagnant est autorisé.
- de quitter la chambre lorsque les soins doivent être dispensés
- de respecter les consignes d'hygiène

LOISIRS

Le patient peut sortir du service pour se rendre dans le parc ou dans les lieux de vie, après avoir obtenu l'aval de l'équipe soignante.

SORTIE TEMPORAIRE

Elles peuvent être autorisées entre 9h00 et 18h00. La demande doit être anticipée et validée par le médecin du service.

LES ANIMAUX

Ils ne peuvent être admis à l'intérieur des bâtiments, y compris dans le hall d'entrée.

LES REPAS

Ils sont adaptés au régime de chaque patient, en fonction des impératifs médicaux.

Le prestataire de restauration de l'hôpital applique les normes d'hygiène.

Pour être en conformité avec ces deux points, il est interdit d'apporter des denrées alimentaires de l'extérieur, dans l'enceinte de l'établissement.

TABAC

Il est interdit de fumer ou de vapoter en dehors des endroits prévus à cet effet.

BOISSONS ALCOOLISEES ET PRODUITS ILLICITES

Il est interdit d'introduire des boissons alcoolisées, des médicaments ou des produits illicites dans l'enceinte de l'établissement.

MEDICAMENTS

La conservation ou la consommation de médicaments autres que ceux délivrés par l'établissement est interdite.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue correcte est demandée pour les déplacements dans l'établissement ou en salle à manger.

LES EFFETS PERSONNELS

Le linge personnel et le nécessaire de toilette sont fournis et entretenus par le patient.

Il est interdit de détenir des objets, instruments et appareils dangereux.

OBJETS DE VALEUR

Ils sont à déposer dans le coffre au bureau des entrées.

L'hôpital décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration d'objets non déposés.

Le coffre est accessible pendant les horaires d'ouverture du bureau des entrées.

PROTHESES AUDITIVES OU DENTAIRES

Lorsque les prothèses sont retirées, il est recommandé d'utiliser les étuis ou les boîtes prévus à cet effet. Ne pas les envelopper dans des mouchoirs ou les poser dans des endroits qui risquent de les confondre avec des déchets.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Il est vivement recommandé aux visiteurs de garer leur véhicule sur les parkings délimités et aménagés afin de ne pas gêner la circulation et de ne pas porter atteinte à la sécurité.

Les règles du code de la route, notamment la vitesse de circulation dans le parc, limitée à 20km/h s'appliquent à tous.

SECURITE INCENDIE

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, suivre les consignes affichées et dictées par le personnel.

CULTE

Tout patient peut exprimer ses convictions religieuses dans la limite du respect de la neutralité du service de soins, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène. Tout prosélytisme est interdit.

RESPECT DES LIEUX

Il est demandé au patient et à son entourage de respecter le matériel de l'établissement et la propreté des lieux.

POURBOIRES

Les pourboires sont interdits.

Date :

Signature (lu et approuvé) :

INFO FAMILLES – Règlement de fonctionnement Lors d'un séjour à l'Hôpital

VISITES

Les horaires sont : 12h00 – 20h00

Dans l'intérêt des patients, il est demandé :

- d'être discret et de limiter le nombre de personnes présentes dans la chambre et dans la salle à manger
- lors des repas pris en salle à manger, un seul accompagnant est autorisé.
- de quitter la chambre lorsque les soins doivent être dispensés
- de respecter les consignes d'hygiène

LOISIRS

Le patient peut sortir du service pour se rendre dans le parc ou dans les lieux de vie, après avoir obtenu l'aval de l'équipe soignante.

SORTIE TEMPORAIRE

Elles peuvent être autorisées entre 9h00 et 18h00. La demande doit être anticipée et validée par le médecin du service.

LES ANIMAUX

Ils ne peuvent être admis à l'intérieur des bâtiments, y compris dans le hall d'entrée.

LES REPAS

Ils sont adaptés au régime de chaque patient, en fonction des impératifs médicaux.

Le prestataire de restauration de l'hôpital applique les normes d'hygiène.

Pour être en conformité avec ces deux points, il est interdit d'apporter des denrées alimentaires de l'extérieur, dans l'enceinte de l'établissement.

TABAC

Il est interdit de fumer ou de vapoter en dehors des endroits prévus à cet effet.

BOISSONS ALCOOLISEES ET PRODUITS ILLICITES

Il est interdit d'introduire des boissons alcoolisées, des médicaments ou des produits illicites dans l'enceinte de l'établissement.

MEDICAMENTS

La conservation ou la consommation de médicaments autres que ceux délivrés par l'établissement est interdite.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue correcte est demandée pour les déplacements

LES EFFETS PERSONNELS

Le linge personnel et le nécessaire de toilette sont fournis et entretenus par le patient.

Il est interdit de détenir des objets, instruments et appareils dangereux.

OBJETS DE VALEUR

Ils sont à déposer dans le coffre au bureau des entrées.

L'hôpital décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration d'objets non déposés.

Le coffre est accessible pendant les horaires d'ouverture du bureau des entrées.

PROTHESES AUDITIVES OU DENTAIRES

Lorsque les prothèses sont retirées, il est recommandé d'utiliser les étuis ou les boîtes prévus à cet effet. Ne pas les envelopper dans des mouchoirs ou les poser dans des endroits qui risquent de les confondre avec des déchets.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Il est vivement recommandé aux visiteurs de garer leur véhicule sur les parkings délimités et aménagés afin de ne pas gêner la circulation et de ne pas porter atteinte à la sécurité.

Les règles du code de la route, notamment la vitesse de circulation dans le parc, limitée à 20km/h s'appliquent à tous.

SECURITE INCENDIE

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, suivre les consignes affichées et dictées par le personnel.

CULTE

Tout patient peut exprimer ses convictions religieuses dans la limite du respect de la neutralité du service de soins, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène. Tout prosélytisme est interdit.

RESPECT DES LIEUX

Il est demandé au patient et à son entourage de respecter le matériel de l'établissement et la propreté des lieux.

POURBOIRES

Les pourboires sont interdits.